

ARRETE MUNICIPAL n°86 - 2025

Portant réglementation de la circulation sur Route de Bel air / Route de la Fontaine / Route des Lombards/Chemin du Four à Chaux / Chemin des Brousses / Le Fez / Chemin des pradaux / Hameau de Vianes / Chemin du Crozes / Chemin du Lavoir /Chemin de Lambras / Chemin de Bethanie / Route des Freydeyres / Les Flogeres /Les Crozes : Impasse de la Vern / Impasse de Basse Hironde / Chemin de Sayne de Vinezac (Ardèche).

Le Maire,

Vu le Code de la route,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la demande en date du 18/08//2025, formulée par la société AZ TECHNOLOGIE représentée par M. Wissam SOUMMAR- 9 avenue de Norvège - 91140 VILLEBON SUR YVETTE

ARRETE

Article 1 :

Afin de permettre à société AZ TECHNOLOGIE de réaliser des travaux d'implantation et de remplacement de poteaux dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur la commune de Vinezac (Ardèche).

Route de Bel air / Route de la Fontaine / Route des Lombards/Chemin du Four à Chaux / Chemin des Brousses / Le Fez / Chemin des pradaux / Hameau de Vianes / Chemin du Crozes / Chemin du Lavoir /Chemin de Lambras / Chemin de Bethanie / Route des Freydeyres / Les Flogeres /Les Crozes : Impasse de la Vern / Impasse de Basse Hironde / Chemin de Sayne

LA CIRCULATION SERA ALTERNEE

DU LUNDI 13 OCTOBRE 2025 AU VENDREDI 21 NOVEMBRE 2025
INCLUS
DE 7H30 À 17H00

Article 2 :

La Société AZ TECHNOLOGIE se chargera de mettre en place la signalisation réglementaire.

Article 3 :

La Société AZ TECHNOLOGIE est tenue de la remise en état de la chaussée et dépendances.

Article 4 :

Sont chargés de l'application du présent arrêté, chacun en ce qui le concerne :

- M. le Maire de Vinezac
- M. le Commandant de brigade de gendarmerie de Largentière
- La Société AZ TECHNOLOGIE



Fait à Vinezac, le 10/10/2025,

Le Maire,
André LAURENT.